

**225C0775**  
FR0000130577-FS0370

9 mai 2025

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.**

**PUBLICIS GROUPE SA**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 7 mai 2025, la société BlackRock, Inc. (50 Hudson Yards, New York, NY 10001, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion<sup>1</sup>, a déclaré avoir franchi en baisse, le 6 mai 2025, le seuil de 5% des droits de vote de la société PUBLICIS GROUPE SA et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 13 841 189 actions<sup>1</sup> PUBLICIS GROUPE SA représentant autant de droits de vote, soit 5,44% du capital et 4,97% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions PUBLICIS GROUPE SA hors marché et d'une diminution du nombre d'actions PUBLICIS GROUPE SA détenues à titre de collatéral.

---

<sup>1</sup> Dont (i) 2 467 612 ADR PUBLICIS GROUPE SA (représentant 616 903 actions PUBLICIS GROUPE SA), (ii) 497 156 actions PUBLICIS GROUPE SA assimilées au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 4<sup>e</sup> bis du code de commerce provenant d'autant de « contracts for differences » (« CFD ») (sur la base d'un delta de 1) sans échéance prévue, portant sur autant d'actions PUBLICIS GROUPE SA, réglés exclusivement en espèce, (iii) 11 750 actions ACCOR assimilées au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 6<sup>e</sup> du code de commerce du fait de la conclusion d'un contrat de prêt-emprunt de titres et (iv) 102 782 actions PUBLICIS GROUPE SA détenues à titre de collatéral. Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 1 520 657 actions PUBLICIS GROUPE SA pour le compte de clients (non prises en compte dans la détention visée au 1<sup>er</sup> alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 254 311 860 actions représentant 278 332 247 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.